Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.084

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Signature de la convention de partenariat sur le relais local ENR citoyennes avec le Conseil de Développement

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DC.2025.050 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 relatif à l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial de Centre Morbihan Communauté,

VU l'avis favorable de la Commission Transitions Energétique et Ecologique du 05 juin 2025,

VU le courrier de soutien financier de la Vice-Présidente en charge des Transitions de Centre Morbihan Communauté dans le cadre de cet appel à projet émis le 18 juin 2025,

VU la notification du 8 septembre 2025 de l'ADEME au Conseil de Développement (CODEV) Triskell Citoyen d'attribution d'une aide pour une mission de relais local énergies citoyennes renouvelables sur le Pays de Pontivy,

Considérant que par délibération en date du 22 mai 2025, le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le Plan Climat Air Energie Territorial de Centre Morbihan Communauté ; que ce plan

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008410-DE

comporte cinq axes transversaux déclinés autour de 16 objectifs qui traitent, entre autres, des énergies renouvelables, avec une action spécifique dédiée aux énergies renouvelables citoyennes,

Considérant que dans la continuité de ces actions sur l'énergie, le CODEV s'est porté volontaire pour candidater à l'appel à projet « relais local énergies citoyennes » de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique). Les trois EPCI du Pays de Pontivy (Pontivy Communauté, Baud Communauté et Centre Morbihan Communauté) ont formalisé leur soutien à la candidature du Conseil de Développement à cet Appel à Projet (AAP) par courrier en date du 18 juin 2025 pour Centre Morbihan Communauté,

Considérant que le 8 septembre 2025, le dossier de candidature du CODEV a reçu un avis favorable de l'ADEME permettant ainsi la mise en place du relais local,

Considérant que dans le cadre de ce projet, une convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Centre Morbihan Communauté et le Conseil de développement s'engagent à contribuer réciproquement à la mise en œuvre et au financement du projet,

Considérant que le relais local énergies citoyennes est identifié comme l'acteur ressource sur les Energies citoyennes (EnrC) sur le territoire en l'absence d'Agence Locale de l'Energie. Ces missions sont d'identifier les projets potentiels pour le développement d'EnrC, mobiliser les habitants et créer une dynamique de groupe entre les habitants pour porter des projets sur le territoire,

Considérant que Centre Morbihan Communauté s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 1 881 €, sur une dépense subventionnable de 30 000 € HT, sur l'année 2026,

Considérant que la convention prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 1 an,

Considérant que le projet de convention de partenariat, ainsi que l'ensemble des documents : plan d'actions, calendrier prévisionnel et budget sont annexés à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat avec le CODEV Triskell Citoyen, telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président ou la Vice-Présidente en charge du Projet de Territoire, des Transitions, de la Communication et des Relations avec les communes, à signer ladite convention et tout document y afférent, et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 2*

Ne participent pas au vote : Pierre GUEGAN, Frédéric ROSELIER par procuration de Pierre GUEGAN

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

